

**Règlement particulier du jeu de grattage  
de La Française des Jeux accessible en point de vente dénommé « MAXI ASTRO »  
(Applicable à compter du 6 janvier 2025)**

**Article 1  
Cadre Juridique**

- 1.1. Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur le site de l'Autorité nationale des jeux et sur [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr), dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.
- 1.2. Le présent règlement s'applique aux émissions et codes du jeu « Maxi Astro » visés dans les avis correspondants.

**Article 2  
Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en bloc de 9 000 000 tickets. Le prix de vente du ticket est de 5 €.

**Article 3  
Lots**

- 3.1. Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	500 000 €	1 000 000 €
6 lots de	10 000 €	60 000 €
90 lots de	1 000 €	90 000 €
15 000 lots de	100 €	1 500 000 €
150 000 lots de	50 €	7 500 000 €
310 000 lots de	20 €	6 200 000 €
866 000 lots de	10 €	8 660 000 €
1 298 000 lots de	5 €	6 490 000 €
2 639 098 lots formant un total de		31 500 000 €

- 3.2. Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains lié à plusieurs zones de jeu gagnantes sur un même ticket.

**Article 4  
Description des jeux**

- 4.1. Chaque ticket comporte 4 surfaces de jeu dénommées « Jeu 1 », « Jeu 2 », « Jeu 3 » et « Jeu 4 ».

#### **4.2. « Jeu 1 » et « Jeu 2 »**

4.2.1. Les surfaces de jeu sont constituées de :

- une roue comportant 12 segments, représentant un signe astrologique ;
- une case, associée à chaque segment de la roue, sur laquelle est inscrit « GAIN » ;
- une case à l'épicentre de la roue sur laquelle est inscrit « GAIN 2 ».

4.2.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable des 12 segments de la roue sont des symboles de jeu. Il y a en tout 12 symboles de jeu à découvrir. Les symboles de jeu sont des signes astrologiques, inscrit en lettres.

4.2.3. L'élément inscrit sous la couche grattable des 12 cases « GAIN » est un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 5 €, 10 €, 50 €, 100 €, à l'exclusion de tout autre montant.

4.2.4. L'élément inscrit sous la zone cliquable de la case « GAIN 2 » est un montant en euros, inscrit en chiffres et en lettres, parmi les montants suivants : 5 €, 10 €, 50 €, 100 €, 10 000 €, 500 000 €, à l'exclusion de tout autre montant

4.2.5. Le joueur gratte les 12 segments de la roue et découvre les 12 symboles de jeu conformément au sous-article 4.2.2.

##### 4.2.4. « Jeu 1 »

4.2.4.1. Pour chaque segment de la roue, si le joueur découvre, sous la couche grattable d'un segment de la roue, un signe astrologique identique au signe inscrit sur le segment de la roue correspondant, le joueur remporte le montant de la case « GAIN » associé à ce segment de la roue.

4.2.4.2. Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

##### 4.2.5 « Jeu 2 »

4.2.5.1. Si le joueur découvre, sous la couche grattable des douze segments de la roue, trois signes astrologiques identiques, le joueur remporte alors le montant indiqué sous la case « GAIN 2 ».

4.2.5.2. Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

#### **4.3. « Jeu 3 »**

4.3.1. La surface de « Jeu 3 » est représentée par 5 symboles représentant les différentes formes de la lune.

4.3.2. Les éléments inscrits sous la zone de jeu des 5 lunes sont des symboles représentant des étoiles et des planètes. Il y a au total 5 symboles à découvrir.

## LA FRANCAISE DES JEUX

4.3.3. Si le joueur découvre, sous la couche grattable des 5 lunes, un nombre d'étoiles supérieur au de planètes, le joueur remporte le montant de 50 €, à l'exclusion de tout autre montant.

4.3.4. Le « Jeu 3 » est perdant dans tous les autres cas.

### **4.4. « Jeu 4 »**

4.4.1. La surface de « Jeu 4 » est représentée par trois cases de l'horoscope sur lesquelles sont inscrits trois catégories intitulées « FORME », « REUSSITE » et « AMOUR ». Chaque case est associée à une case intitulée « GAIN ».

4.4.2. L'éléments inscrit sous la couche grattable de chaque case « FORME », « REUSSITE » et « AMOUR » est un symbole. Il y au total 3 symboles à découvrir.

4.4.3. L'élément inscrit sous la couche grattable de chaque case « GAIN » est un montant eu euros, inscrits en chiffres avec sa transcription en lettres, parmi les montants suivants : 5 €, 10 €, 20 €, 100 €, 10 000 € à l'exclusion de tout autre montant.

4.4.4. Si le joueur découvre un symbole représenté par un cœur sous la couche grattable de la case « FORME », « REUSSITE » et « AMOUR », le joueur remporte le montant inscrit sous la case « GAIN » associée.

4.4.5. Le « Jeu 4 » est perdant dans tous les autres cas.

**4.5.** A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

**4.6.** Le ticket de jeu est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Boulogne, le 4 novembre 2024.

Par délégation de La Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI